



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : PD-PE-118
Date : 2021-12-17

Annexe B

Description d'achat

Ceinturon de service ergonomique

Le présent document compte
7 pages.

Le présent document a été créé en
anglais.

Le présent document est disponible
en français et en anglais.

Français/French

English/Anglais

1 Portée du document

- 1.1 La présente description d'achat régit la fabrication et l'inspection du ceinturon de service ergonomique. Les articles visés par la présente description d'achat sont désignés avec les numéros d'articles suivants qui seront attribués au moment de l'émission de l'offre à commandes.
- i. ## – Ceinturon de service ergonomique, ceinture extérieure
 - ii. ## – Ceinturon de service ergonomique, ceinture intérieure
 - iii. ## – Ceinturon de service ergonomique, boucle de remplacement (le cas échéant)
 - iv. ## – Ceinturon de service ergonomique, support amovible (le cas échéant)
- 1.2 La présente description d'achat ou toute autre information connexe fournie peuvent être utilisées uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente description d'achat remplace toutes les descriptions d'achat précédentes visant le ceinturon de service ergonomique de la GRC.
- 1.4 La présente description d'achat est une traduction en français de l'original anglais.

2 Documents applicables

- 2.1 Aucune autre publication ne s'applique à la présente description d'achat.

3 Définitions

- 3.1 Pour spécifier les différentes exigences, on utilise des termes particuliers, lesquels sont définis comme suit :
- 3.1.1 **Exigences obligatoires** – Critère nécessaires pour satisfaire aux exigences techniques. Les termes « doit », « doivent » et « obligatoire » indiquent qu'il s'agit d'une exigence obligatoire.
- 3.1.2 **Critère souhaité** – Critère ayant une valeur opérationnelle importante. Les termes « devrait » ou « souhaité » indiquent une préférence. Un critère souhaité n'est pas obligatoire.
- 3.1.3 **Critère facultatif** – Critère de nature permissive ou discrétionnaire. Les termes « peut » ou « peuvent » indiquent qu'il s'agit d'un critère facultatif. Les critères facultatifs ne sont pas obligatoires.

4 Terminologie

4.1 Terminologie

Aux fins de la présente description d'achat, les définitions suivantes s'appliquent.

- 4.1.1 **Boucle mince** – Boucle exempte de caractéristiques particulières. La couleur de la boucle mince doit être semblable à la couleur du ceinturon auquel elle est fixée et ne doit pas comporter d'ornements ni de caractéristiques qui contrastent visuellement avec le ceinturon. Les petits composants, comme les dents ou ardillons qui ne constituent pas la majorité de la surface visible de la boucle peuvent avoir un autre fini métallique.
- 4.1.2 **Boucle remplaçable** – Boucle qui peut être complètement retirée et rattachée en toute sécurité à un ceinturon sans avoir recours à des piqures.
- 4.1.3 **Guide des tailles** – Guide physique contenant des renseignements sur les tailles et les mensurations pour aider les utilisateurs à déterminer la taille de leur ceinturon. Les guides des tailles contiennent des directives écrites et/ou des diagrammes accompagnés d'explications écrites.
- 4.1.4 **Boucle à mécanisme de verrouillage en deux étapes** – Boucle qui nécessite le déclenchement simultané de deux mécanismes distincts afin de pouvoir se dégager. Par exemple, une boucle nécessitant de presser les dents de verrouillage et d'appuyer sur un bouton en même temps répondrait à cette exigence. Une boucle comportant deux dents se verrouillant indépendamment l'une de l'autre répondrait également à cette exigence.

5 Exigences

5.1 Utilisation prévue

Le ceinturon de service ergonomique fait partie intégrante de l'équipement des agents de la GRC et est distribué à chacun d'entre eux. Le ceinturon de service ergonomique est conçu pour soutenir le poids des outils d'intervention transportés dans des étuis et d'autres types d'équipement attachés au ceinturon. Le ceinturon de service ergonomique est l'un des nombreux modèles de ceinturon de service qui pourraient éventuellement répondre aux besoins ergonomiques particuliers des membres.

5.2 Généralités

- 5.2.1 **Qualité** – L'article visé par la présente description d'achat doit être exempt de défauts de conception, de matériau et de fabrication susceptibles de nuire à sa sécurité, à son aspect, à sa fonctionnalité ou à sa tenue en service.
- 5.2.2 **Durabilité** – Les ceinturons de service ergonomiques doivent résister à une utilisation quotidienne et aux conditions difficiles des fonctions policières. Le ceinturon ergonomique de service a une durée de vie de quatre ans.

- 5.2.3 **Exigences en matière d'ergonomie** – Les ceinturons de service ergonomiques doivent répartir le poids des outils attachés au ceinturon, offrir suffisamment de souplesse pour permettre une gamme complète de mouvements pour tous les types de corps, et aider à prévenir les blessures à long terme.
- 5.2.4 **Exigences en matière d'environnement** – Les ceinturons de service ergonomiques sont exposés à une grande variété de facteurs environnementaux, notamment les rayons UV et l'humidité. La plage de températures opérationnelles du ceinturon est de -40 °C à 40 °C.
- 5.2.5 **Garantie** – Les ceinturons de service ergonomiques doivent être garantis pendant au moins un an contre des défauts de matériau et de fabrication.
- 5.2.6 **Conditionnement, marquage et étiquetage** – La ceinture intérieure et la ceinture extérieure du ceinturon de service ergonomique doivent être conditionnées séparément et recevront un numéro d'article distinct. Si le ceinturon comporte des pièces ajoutées ou supplémentaires, celles-ci doivent être conditionnées avec la ceinture extérieure. Les ceinturons dont certaines pièces sont remplaçables doivent permettre de commander ces pièces individuellement. Les deux ceintures doivent être marquées de la taille, du numéro d'article de la GRC, de la date de fabrication et des instructions appropriées pour le nettoyage et l'entretien. Si les instructions de nettoyage et d'entretien sont les mêmes pour les ceintures intérieure et extérieure, elles peuvent être inscrites sur la ceinture intérieure seulement. Toutes les instructions doivent être fournies en anglais et en français.
- 5.3 **Exigences opérationnelles**
- 5.3.1 **Interopérabilité** – Le ceinturon de service ergonomique doit être compatible avec les bretelles distribuées par la GRC, ainsi qu'avec les étuis et l'équipement énumérés ci-dessous, au paragr. 5.3.1.1.
- 5.3.1.1 **Étuis et équipement requis**
- a) Étui à pistolet
 - b) Étui à cartouchière double
 - c) Étui à aérosol de défense
 - d) Étui à menottes
 - e) Radio
 - f) Étui à lampe de poche
 - g) Porte-bâton
- 5.4 **Modèle**
- Le ceinturon de service ergonomique doit être constitué d'une ceinture intérieure et d'une ceinture extérieure. La ceinture intérieure doit comporter un morceau de ruban autoagrippant, partie boucles, sur la face extérieure, du côté éloigné du corps lorsqu'elle est portée, et la ceinture extérieure doit comporter un morceau de ruban autoagrippant, partie crochets, sur la face intérieure, du côté près du corps lorsqu'elle est portée, de manière à pouvoir fixer solidement la ceinture extérieure à la ceinture intérieure ainsi que les étuis. Les ceinturons dotés de sangles du système de fixation de pochettes en bandes horizontales (SFPBH) et les ceinturons rembourrés ne répondent pas à cette exigence.

Le ceinturon de service ergonomique doit avoir une résistance suffisante pour soutenir de l'équipement plus lourd, comme le pistolet et l'étui à pistolet, la radio et l'étui à radio, le bâton et le porte-bâton, ainsi que l'arme à impulsions (AI) et l'étui à AI, sans se déformer (par exemple, en s'affaissant ou en se tordant). Le ceinturon doit être muni d'un support au niveau des hanches pour soutenir le pistolet et l'étui à pistolet et ceux-ci doivent être placés pour être utilisés par les droitiers comme les gauchers sans changer de ceinturon. L'utilisation de pièces ajoutées ou supplémentaires pour créer ce support est acceptable. Si des pièces supplémentaires sont nécessaires, elles doivent être placées dans le conditionnement de la ceinture extérieure. Le ceinturon doit être fourni avec des supports supplémentaires que l'utilisateur pourra déplacer sur le ceinturon afin de soutenir une pièce d'équipement plus lourde. Le ceinturon de service ergonomique complet, y compris les pièces supplémentaires, ne doit pas dépasser cinq composants individuels.

5.4.1 Mécanismes de fermeture

5.4.1.1 **Ceinture intérieure** – Le mécanisme de fermeture de la ceinture intérieure doit consister en un ruban autoagrippant à crochets et à boucles. La fermeture doit être conçue de manière à être la plus mince possible.

5.4.1.2 **Ceinture extérieure** – Le mécanisme de fermeture de la ceinture extérieure doit consister en une boucle dotée d'un mécanisme de verrouillage en deux étapes faciles à utiliser. La boucle doit être mince par rapport à la ceinture extérieure et mesurer au plus 2 ½ po de largeur. Sa durée de vie utile doit être identique à celle du ceinturon de service ergonomique. Des ceintures extérieures dotées de boucles remplaçables sont souhaitées. La largeur de la ceinture extérieure doit être constante sur toute la longueur, sauf au niveau de la boucle. La ceinture extérieure ne doit pas comporter de dispositifs de fixation supplémentaires, comme des anneaux en D.

5.4.2 **Couleur et fini** – Tous les composants du ceinturon de service ergonomique doivent être de couleur noire, sauf indication contraire. La face de la ceinture extérieure doit être unie et fabriquée en un seul matériau avec le moins possible de coutures pour réduire l'usure inégale. Les ceinturons de service ergonomiques comportant des motifs ajoutés, comme une armure nattée ou d'autres motifs imprimés ou gaufrés, ne respectent pas cette exigence. Les textures résultant du procédé de tissage qui sont inhérentes à la fabrication du matériau sont acceptables.

5.4.3 **Taille et ajustement** – La taille du ceinturon de service ergonomique doit être indiquée numériquement, et doit correspondre au tour de taille et à la taille de la ceinture intérieure. La taille de la ceinture extérieure doit être déterminée proportionnellement à la ceinture intérieure de manière à pouvoir être superposée sur cette dernière. Le ceinturon de service ergonomique doit être offert dans une gamme de tailles allant de 26 po à 56 po, avec un écart constant entre chaque taille. L'écart entre les tailles ne doit pas dépasser 5 po. La taille de chaque ceinturon doit être ajustable au moyen d'un mécanisme qui permet de modifier l'écart et de le maintenir dans la fourchette d'ajustement. Par exemple, pour une fourchette de 2 po, un ceinturon de taille 26 doit être pouvoir être ajusté entre 24 po et 28 po ou entre 25 po et 27 po. Le fabricant doit fournir un guide des tailles indiquant la manière de prendre son tour de taille et de sélectionner la taille appropriée du ceinturon de service ergonomique.

- 5.4.4 **Dimensions** – La largeur de la ceinture extérieure doit se situer entre 1 7/8 po et 2 po pour être compatible avec les étuis et les accessoires de la GRC. La largeur de la ceinture intérieure doit se situer entre 1 ½ po et 2 po pour être compatible avec les passants de ceinture des pantalons de la GRC.
- 5.4.5 **Nettoyage** – À tout le moins, le ceinturon de service ergonomique doit pouvoir être nettoyé en enlevant les taches avec un chiffon humide. Si des méthodes de nettoyage supplémentaires sont nécessaires, le fabricant doit fournir des instructions de nettoyage.
- 5.4.6 **Rendement** – Le ceinturon de service ergonomique doit être facile à mettre et à enlever. Le ceinturon doit offrir à l'utilisateur un niveau de confort perceptible en réduisant les points de pression, de pincement et de frottement. Le ceinturon de service ergonomique doit se fixer au pantalon de manière à ce qu'il se déplace le moins possible pendant les activités policières courantes, y compris pour dégainer et rengainer l'équipement d'intervention. Le ceinturon doit être confortable à porter lorsque l'agent est assis dans un véhicule de patrouille ou sur une chaise de bureau, qu'il est debout, qu'il marche ou qu'il court et qu'il exécute divers mouvements.
- 5.4.7 **Rendement des matériaux**
- 5.4.7.1 **Solidité de la couleur** – Les matériaux doivent présenter une solidité de la couleur à l'humidité et à la transpiration pendant la durée de vie prévue du ceinturon de service ergonomique.
- 5.4.7.2 **Résistance aux UV** – Les matériaux doivent résister à la dégradation, y compris à la décoloration, lorsqu'ils sont exposés de manière prolongée aux rayons ultraviolets pendant la durée de vie prévue du ceinturon de service ergonomique.
- 5.4.8 **Matériaux**
- Les ceinturons de service ergonomiques doivent être fabriqués en matériaux synthétiques. Les ceinturons fabriqués en cuir ne respectent pas cette exigence.
- 5.4.8.1 **Plastique** – Si des composants en plastique sont utilisés, tout le plastique doit être fabriqué à partir de polymères durables et résistants aux chocs.
- 5.4.8.2 **Métal** – Si des métaux sont utilisés, ils doivent être résistants à la corrosion par l'humidité. Lorsque des revêtements sont utilisés sur des zones à fort impact ou à forte abrasion, les matériaux sous-jacents doivent être résistants à la corrosion. Tous les métaux doivent être de couleur noire, sauf indication contraire, avec un fini non réfléchissant et durable.